

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**  
**N°2024/009**  
**FINANCES LOCALES (7.6)**  
**Labellisation des maisons**  
**fleuries 2024**

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 059-215902958-20240207-DEL9CM722024-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**  
**d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 29 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme FLORQUIN-BLONDEL, Mme BRISBART,  
Mme SCHERRIER, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, M. BURGHELLE,  
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN (arrivé à 19H20, prend part au vote à compter de la question n°2024/001), Mme DELECOEUILLERIE,  
M. Philippe DUHAMEL  
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. LECLERCQ,  
M. MEIRLAND, Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, M. TIBERGHEN,  
M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme REYNAERT,  
Mme DAUCHEZ,  
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DELVA	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
Mme BELVAL	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Chaque année, la Ville d'HAZEBROUCK organise un concours des Maisons ayant pour objectif d'associer les hazebrouckois et les hazebrouckois à l'amélioration de leur cadre de vie. Ce concours est placé sous le signe du développement durable dans le cadre des engagements de la collectivité en matière de respect de l'environnement.

En effet, chaque particulier a la possibilité de participer aux enjeux majeurs du 21<sup>e</sup> siècle que sont la lutte contre le réchauffement climatique, la protection de la biodiversité et la préservation des ressources.

Toutes les dispositions relatives à ce label sont reprises dans un règlement remis aux candidats lors de l'inscription (voir annexe).

Cette année, le label comporte quatre catégories :

- maisons avec jardinet,
- maisons avec jardin et fermes,
- fenêtres, façades et collectifs,
- Prix du jardinier en herbe

Le jury desservira des coups de cœur pour les différentes catégories.

Pour le label 2024, la Ville d'Hazebrouck souhaite récompenser les candidats pour un montant total de 6 000 euros TTC maximum réparti en lots et bons d'achat chez les commerçants hazebrouckois partenaires.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**


- D'approuver le règlement du label joint en annexe,
- D'autoriser les services à solliciter les partenaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire les dépenses pour cette opération,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à composer un jury d'évaluation (élus, techniciens), et à organiser la cérémonie de remise des prix aux participants,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération,

Cette participation est imputée à l'article 6714 du Budget Primitif Communal 2024.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOpte à L'UNANIMITÉ  
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**

  
**Le Maire,  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,**  
  
**Valentin BELLEVAL**

  
**Le Secrétaire de séance,**  
  
**Adrian MEIRLAND**